



GARDE DES ENFANTS lors d'un divorce

Par **Lucie 62100**, le **02/11/2020** à **15:29**

Bonjour,

je suis séparée de mon mari, il ne prend pas d'avocat donc mon avocat me dit qu'il ne peut rien faire.

je m'occupe des enfants 80 % du temps, je travaille en poste, leur père ne travaille que le week end.

j'emménage chez mon nouveau conjoint prochainement, à 50km, et mon mari veut désormais la garde des enfants et que je les ai un week end sur deux.

il ne s'est jamais soucié d'eux, ne leur fait pas faire leurs devoirs, les fait veiller les veilles d'école...

d'autre part, lors de notre séparation, j'ai accepté qu'il les déclare avec lui à la CAF. Une idiotie, je m'en rends compte aujourd'hui.

que puis je faire

Lucie

Par **youris**, le **02/11/2020** à **16:18**

bonjour,

vous devez saisir le JAF pour établir un droit de garde et de visite pour vos enfants ainsi que les pensions alimentaires.

salutations

Par **Visiteur**, le **02/11/2020** à **16:36**

Bonjour

Votre mari refuse-t-il de prendre un avocat, ou de divorcer?